

## Juriste en association, comment faire ?

Par **Jenjen3310**, le **26/03/2014** à **09:31**

Bonjour tout le monde !

Je viens d'avoir ma licence de droit (car je n'avais que deux matières du 1er semestre à passer), j'ai pensé à arrêter le droit car mon parcours était chaotique et au final en faisant un stage en immobilier je me suis rendue compte que le droit me manquait (oui oui c'est possible ! fin bref..)

Jusqu'à y'a l'année dernière je souhaitais devenir avocate, finalement pour diverses raisons j'ai commencé à changer d'optique, mais voilà depuis ça je suis perdue ..

J'aimerais faire un stage dans une association de consommateur en tant que juriste mais voilà plusieurs questions très bêtes émergent dans mon esprit :

-Le métier de juriste en association doit il avoir la même formation que le juriste en entreprise ? (ce dernier devant posséder un DJCE si je ne me trompe pas, est ce également le cas pour le juriste en association?)

-Quelle formation faut t'il faire ?

- Si le juriste d'entreprise et d'association sont distincts existent t'il d'autres formes de juristes ?

Si quelqu'un est devenu juriste j'aimerais aussi éventuellement que l'on me renseigne sur ce métier.

J'espère que vous pourrez m'aider :)

Par **bulle**, le **26/03/2014** à **11:03**

Bonjour,

"Juriste" est un terme générique, pas besoin d'avoir un DJCE pour cela. Une licence en droit suffit, en théorie.

Pour ma part, je suis actuellement juriste en association, j'ai un DJCE mais mes collègues ont des M1 ou M2 en droit.

Si vous voulez faire un stage dans une association de consommateurs, rien ne s'oppose à cela. Mieux, vous pouvez faire du bénévolat comme ça pas de prise de tête avec une convention de stage.

Adressez vous à l'UFC que Choisir par exemple, j'ai fait du bénévolat pour eux pendant 1 an. C'est simple, vous venez quand vous voulez et vous traitez des dossiers en fonction du temps disponible que vous avez...

Par **Jenjen3310**, le **26/03/2014** à **11:24**

Merci beaucoup beaucoup pour votre réponse !

Et question stupide: pour faire du bénévolat faut t'il s'engager sur une période déterminée ?

Est ce que vous pourriez me résumer quelles sont vos missions si cela ne vous dérange pas ? J'aimerais beaucoup avoir un objectif donc pour ça j'aimerais avoir un maximum de renseignements ^^

De plus j'aimerais avoir des renseignements au niveau de la rémunération? (même si ce n'est pas ce qui me motive j'ai quand même envie d'avoir une idée)

Par **bulle**, le **26/03/2014** à **11:47**

[citation]pour faire du bénévolat faut t'il s'engager sur une période déterminée ? [/citation] Non pas forcément, à voir avec les gens qui dirigent l'association cependant.

[citation] quelles sont vos missions si cela ne vous dérange pas ? [/citation] Cela consiste à recevoir les consommateurs afin de les aider à résoudre les pb qu'ils rencontrent, faire de même mais par téléphone, monter leur dossier, écrire des lettres à leur place à la personne avec qui ils sont en litige en y insérant des arguments juridiques.

[citation]De plus j'aimerais avoir des renseignements au niveau de la rémunération? [/citation]Le propre du bénévolat est l'absence de rémunération. C'est la contrepartie à l'acquisition d'expérience. Si vous faites un stage inférieur à 2 mois, la rémunération n'est pas non plus obligatoire.

Par **Jenjen3310**, le **26/03/2014** à **11:55**

Merci beaucoup ! Dans ce cas je vais essayé d'aller les voir ce soir !

Excusez moi je me suis mal exprimée, je voulais parler de la rémunération de juriste en tant que salarié au sein d'une association.

Par **bulle**, le **26/03/2014** à **11:59**

Pour ça, c'est très variable. Mais en général, ce n'est pas très élevé par rapport à ce que touche un juriste en entreprise par exemple.

Par **Jenjen3310**, le **26/03/2014** à **13:22**

Merci beaucoup :)

Par **claire29**, le **23/10/2014** à **21:39**

Bonjour,

Je me permets de faire remonter ce "vieux post".

J'aimerais savoir si je fais du bénévolat chez Que Choisir, est ce qu'ils ne risquent pas de me refilet seulement des photocopies ? Je voudrais apprendre le droit des contrats et comme c'est assez galère cette année pour faire un stage (à cause des dernières réformes), je me disais que ça serait + simple en bénévolat.

Mon but est d'avoir une vraie expérience juridique. Est-ce possible dans cette association ? Je n'ai que ma L3 et suis en M1 privé mais motivé.

En tant que bénévole on peut donc choisir son nombre d'heures par semaine ? J'aimerais avoir du temps quand même avant mes partiels pour réviser.

En outre, est ce qu'ils pourront me faire une attestation comme quoi j'ai fait telle mission chez eux (en échange du bénévolat pour mon dossier M2) selon vous ? Je peux très bien en refaire pendant mon M2 mais je pense que ça m'aiderait pour valoriser mon cv et aussi par intérêt perso pour le droit de la conso/affaires/contrat.

Merci des conseils.

Par **Yann**, le **24/10/2014** à **08:16**

A priori tout cela me semble possible.

A l'époque où j'étais à la fac des de mes amies faisaient du bénévolat chez que choisir. Elles y allaient deux soirs par semaine environ 2h. Et ce n'était pas pour faire des photocopies, elles étaient en contact avec les demandeurs et traitaient directement leurs dossiers alors qu'elles n'étaient qu'en L3, leur DEUG (ancien L2 avant la réforme) suffisait.

Il faudrait que tu prennes contact directement avec cette association pour voir les modalités pratiques de la chose et comment tu peux concilier ton projet avec leurs besoins.

Par **claire29**, le **25/10/2014** à **22:11**

Bonjour,

Merci de ta réponse.

En cherchant les contacts de cette association on voit qu'elle est morcelée en antenne. Selon toi est ce qu'il y a un genre de "siège" ou tes amies travaillaient t-elles dans une antenne où Que Choisir fait des permanences ? car l'antenne n'assure pas des permanences tous les jours. Remarques c'est peut être pour cela qu'elles n'y allaient que 2h par semaine cela correspondrait aux horaires de l'antenne.

Merci.

Par **Jenjen3310**, le **26/10/2014** à **11:31**

Salut !

Je reviens sur mon post pour t'apporter mon "expérience" ^^

J'ai fais le stage à que Choisir, et effectivement je crois que c'était ouvert 4 jours par semaine et en tout il y avait 14h par semaine d'ouverture! Je souhaitais pendant un moment devenir bénévole mais elle m'a expliqué que certains s'investissaient puis partaient, ce qui la désolait puisque même si c'était du bénévolat, pour elle (la directrice) ,il fallait réfléchir avant de s'engager..

De deux, à la rentrée généralement elle ne souhaitait pas prendre des Licences ou Master pour laisser la place aux étudiants avocats ! Mais après tente toujours ta chance :)

Sinon pour mon expérience, moi j'ai adoré, je venais de faire un stage en immobilier qui s'était très mal passé (mais je suis une pro de la photocopie maintenant !) et en arrivant là bas, mon avis a été pris en compte ! J'ai pu parler aux consommateurs ainsi que traiter des dossiers! Les bénévoles étant au même niveau, il n'y avait pas de mauvaise ambiance ! Enfin c'était génial !

Après l'association se compose généralement de quelques juristes mais de personnes qui ont acquis de l'expérience par leurs métiers, ainsi si une personne a travaillé en assurance elle sera bénévole en assurance et conseillera les consommateurs!

Pourquoi dis tu que faire des stages à cause de la dernière réforme se serait compliqué ?

Moi j'ai pu faire divers stages, certes tu ne peux pas faire plus de deux mois(par rapport à la paye), mais déjà deux mois, pendant la période scolaire c'est assez dur à faire ! Si tu fais un jour par semaine il est possible qu'à la fin de l'année tu puisses avoir deux mois de pratique et ce serait bien ! Moi perso on m'a conseillé de faire plus un stage que du bénévolat !

Après par contre j'ai oublié de préciser qu'il y a 14h d'ouverture mais tu n'es pas obligé d'y aller tous les jours ! Voilà :) j'espère t'avoir aidé un chouilla ^^

Par **Yann**, le **27/10/2014** à **08:18**

L'intervention de Jenjen a déjà donné pas mal d'éléments pour répondre au sujet.

Mes amies travaillaient dans une antenne locale.

Mais il faut bien garder ne tête que le faire en même temps que ses études est un vrai investissement personnel. Ça demande de l'énergie et du courage. On est confronté à "la vraie vie", fini les cas pratiques théorique de la fac. Là on est en face de personnes réelles avec des situations humaines difficiles et qui attendent une aide importante de votre part. C'est parfois lourd à porter moralement.

Par **claire29**, le **28/10/2014** à **13:23**

Hello

Merci pour vos interventions et explications. Pour l'instant je n'ai pas eu de réponses pour l'association(j'ai laissé un mail car le tél ne répondait pas).

En fait, je connais la "vrai vie" car j'ai déjà travaillé dans la vie active (5 ans)avec des gens en divorce. Donc je me disais qu'une association de consommateurs avait un coté un peu social aussi.

En gros là je suis au chômage car avant je n'étais pas diplômée (à part le bac et une formation d'assistante qui ne vaut rien car pas reconnue d'Etat) et avec la crise c'est devenu plus dur de trouver un job donc j'ai repris des études pour moins galérer et aussi parce que je me suis formée sur le tas donc je manque de connaissances juridiques.

Mon secteur de base ne recrute que des surdiplômés et ailleurs je suis en concurrence avec des gens dont c'est la spécialité et qui en plus sont très expérimentés donc soit je manque de diplôme soit je n'ai pas la bonne spécialité et du coup je ne décroche pas le job.

Ma fac m'a dit qu'avec la réforme ils ne savaient pas s'ils pourraient nous laisser faire un stage qui doit être incorporé au cursus. Par exemple pour l'été faire un stage ne serait plus forcément possible car les stages nuisent au travail saisonnier (le site de ma fac lui indique qu'on peut avoir une convention jusqu'au 30 septembre).Et pour le fait qu'il soit incorporé ou pas au cursus, elle n'a pas voulu s'expliquer.

Donc je cherche à faire des stages ou autres pour me faire de l'expérience et après si je peux être utile ça fait toujours plaisir.

Voilà :-)